

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Une station électrique de 300.000 chevaux. —
L'usine de Keokuk. — La ligne de transport
à 110.000 volts. — Les funiculaires aériens.
— L'installation de Rio de Janeiro. — Le funiculaire du
mont Kohlerer. — Les freins de sécurité. — Elévation
économique.

Les Américains ont l'habitude de faire tout en grand ; cela tient sans doute à ce que tout se présente chez eux également à une grande échelle ; les agglomérations des villes, les étendues de territoire, les besoins des gigantesques cités, les routes et les lignes de chemins de fer, les lacs et les fleuves d'une largeur peu commune, les chutes d'eau et le reste.

La puissance des cours d'eau est particulièrement remarquable dans ce pays, où l'on trouve des fleuves de plusieurs kilomètres de large, comme le Saint-Laurent, le Niagara et le Mississipi, qui roulent des masses liquides formidables. Ce sont là des mines de houille blanche inépuisables, que les Américains savent exploiter d'une manière intensive pour les transformer en énergie électrique, dans des usines colossales.

L'une des plus considérables existant actuellement dans le monde entier est l'usine hydro-électrique qui vient d'être établie par une Compagnie américaine, à Keokuk, sur le Mississipi, dans l'Etat de l'Illinois, et dont la puissance totale atteindra 300.000 chevaux.

On peut se rendre compte de la grandeur de cette énorme agglomération de forces en considérant que l'usine hydro-électrique de la Société de Jonage, qui cependant comporte une puissance très respectable, ne dépasse pas 35.000 chevaux, y compris la force auxiliaire de l'usine à vapeur de secours.

Quand on dispose de masses d'eau telles que celles qui sont débitées par les fleuves américains, il n'est pas nécessaire de créer des chutes très élevées pour obtenir une puissance motrice considérable. C'est le cas de dire, dans cette circonstance, que la quantité supplée à la qualité, ou à la hauteur de chute, ou encore au *potentiel* hydraulique, comme on dit dans le jargon des ingénieurs. On conçoit, en effet, sans qu'il soit besoin d'être passé par l'école Polytechnique, que l'on peut obtenir la même puissance avec un faible volume d'eau tombant d'une grande hauteur, ou avec un grand volume chutant d'une faible hauteur.

C'est pourquoi la chute utilisée dans l'usine de Keokuk n'est que de 9 m. 75. Pour la créer, on a établi en travers du fleuve un barrage de 1.417 mètres de longueur. Cet ouvrage, construit en béton, a 15 m. 85 de hauteur, 8 m. 84 de largeur au sommet et 12 m. 80 à la base ; il se compose de 119 arches de 9 mètres d'ouverture, reposant sur des piles de 1 m. 80 de largeur. L'intervalle entre les piles est barré par des seuils en maçonnerie, arrasés au niveau de la retenue normale, et les ouvertures restées libres peuvent être plus ou moins fermées par des vannes métalliques actionnées au moyen de grues électriques, qui se déplacent sur le sommet du viaduc.

L'usine est édifiée dans le lit du fleuve, parallèlement au rivage, et se trouve prolongée par un mur de 800 mètres de développement, qui la relie à la rive ouest pour former

un bassin de mise en charge. Le bâtiment, de 524 mètres de longueur, a 40 m. 60 de largeur au niveau de l'infrastructure. Celle-ci a été fondée à 7 mètres environ au-dessous du lit du fleuve et sa hauteur totale est de 21 mètres, jusqu'au sol de la salle des machines ; la superstructure s'élève à 32 mètres plus haut.

L'installation comportera 30 turbines, ayant chacune une force normale de 10.000 chevaux, pouvant développer une puissance de 6.000 à 14.000 chevaux, pour une hauteur d'eau variant de 6 mètres à 11 m. 90.

La partie mobile de la turbine ou le *rotor*, comme on l'appelle dans l'argot technique, a 4 m. 50 de diamètre et pèse 65 tonnes. Les dynamos génératrices des courants triphasés ont également leur partie mobile ou rotor montée directement à l'extrémité supérieure de l'arbre vertical de chaque turbine. Les courants électriques, analogues à ceux distribués par la Société des Forces motrices du Rhône, sont produits, dans les génératrices, à la tension de 11.000 volts et portés à la tension de 110.000 volts dans de puissants transformateurs correspondant à chaque alternateur.

En réalité, on n'élève le courant à cette haute tension que pour transporter l'énergie dans les grands centres éloignés, comme à Saint-Louis, qui est situé à 232 kilomètres de l'usine génératrice. Les courants distribués aux environs de Keokuk, ainsi qu'à Burlington et à Fort-Madison, dans un rayon de 50 kilomètres environ, sont transportés, sans transformation, à la tension de 11.000 volts.

A leur arrivée à la sous-station de Saint-Louis, les courants sont ramenés dans douze transformateurs, à la tension de 13.200 volts, pour être conduits par des *feeders* aux centres de distribution des divers quartiers de la ville.

La ligne à haute tension qui transporte le courant à Saint-Louis se compose de deux circuits triphasés, c'est-à-dire à trois conducteurs chacun. Ils sont portés par des pylones de 24 mètres de hauteur et disposés, de part et d'autre de ces supports, dans deux plans verticaux, en laissant un intervalle de 3 mètres entre les conducteurs d'un même circuit.

La ligne à haute tension part du toit du bâtiment et traverse le Mississipi par une travée de 840 mètres. Les câbles, dans cette partie, ont un diamètre de 22 millimètres et sont formés d'une âme en acier de 16 millimètres, enveloppée de fils de cuivre, pour augmenter la conductibilité.

Cette station colossale doit coûter environ 125 millions de francs, ce qui correspond à peu près à 400 francs par cheval installé.

La mode est aux funiculaires aériens pour le transport des voyageurs sur les sommets des montagnes. Ce procédé présente évidemment des avantages par rapport aux funiculaires sur rails, aux divers points de vue de l'économie, de la simplicité et de la rapidité de la construction. Mais il faut bien avouer que ce système manque d'esthétique et nuit souvent à l'aspect des sites les plus pittoresques.

La collection de ces porteurs aériens vient de s'enrichir de deux nouveaux spécimens, l'un à Rio-de-Janeiro, l'autre plus voisin de nous, près de Botzen, dans le Tyrol. Il est intéressant de comparer ces deux installations, qui comportent des dispositions notablement différentes.

La célèbre baie de Rio-de-Janeiro est bornée d'un côté par une masse rocheuse, qui s'avance comme un éperon dans la mer et qui est formée par une première butte de 216 mètres de hauteur, suivie d'une dépression d'une centaine de mètres qui se prolonge jusqu'au pied d'un rocher aux pentes

abruptes, dont la forme caractéristique l'a fait qualifier du nom fort bien approprié de Pain-de-Sucre. Le point culminant de ce dernier s'élève à l'altitude de 416 mètres.

Les deux étages, du niveau du rivage à la première butte et de celle-ci au sommet du Pain-de-Sucre, sont franchis en deux portées seulement, sans supports intermédiaires. Chacune des sections comporte une station inférieure et une station supérieure, en tout quatre stations, dont les deux intermédiaires sont établies sur le plateau de la butte, à 200 mètres de distance l'une de l'autre.

La voiture, de seize places, est suspendue par un étrier articulé à un chariot de quatre galets à deux gorges, roulant sur deux câbles porteurs parallèles. Ces câbles, de 44 millimètres de diamètre, ont une résistance à la rupture de 120 kilos par millimètre carré. Ils sont ancrés à la partie supérieure et tendus par des contre-poids à la station inférieure.

Les câbles tracteurs, de 20 millimètres de diamètre, sont au nombre de deux ; ils sont rattachés au chariot par une double griffe formant serrage au moyen d'un levier à contre-poids. Chacun de ces câbles passe, à la station inférieure, sur une poulie motrice montée sur un arbre distinct. En temps normal, la première poulie actionnant le câble principal est seule commandée par le moteur électrique, de sorte que le chariot est entraîné par ce câble unique, tandis que le second câble auxiliaire, bien que solidaire du chariot, suit le mouvement, sans exercer aucun effort de traction. Mais si, par suite d'une cause accidentelle, la résistance dépasse le double de l'effort normal, la seconde poulie motrice se trouve embrayée automatiquement et actionne le câble auxiliaire, qui vient aider ou suppléer le premier, au besoin.

Les deux tracteurs sont des câbles sans fin dont les deux brins d'aller et de retour, guidés par des poulies de renvoi, passent de part et d'autre de la ligne des câbles porteurs. Chacune des sections correspondant aux deux étages n'est parcourue que par une seule voiture, montant et descendant tour à tour. La vitesse du véhicule est de 2 m. 50 par seconde, de sorte que le voyage aérien ne dure pas plus d'un quart d'heure.

Toutes les précautions sont prises pour éviter les accidents, au cas où le moteur viendrait à s'arrêter ou si le desserrage des griffes sur les câbles tracteurs déterminait l'échappement du wagonnet et sa chute sous l'action de la pesanteur. A cet effet, la voiture est munie d'un frein automatique à force centrifuge et d'un frein à main, qui produisent le serrage des câbles porteurs. Enfin, un wagonnet de secours manœuvré par un treuil à main est en réserve dans les stations supérieures et toujours prêt à être mis en marche pour porter secours à une voiture qui resterait accidentellement en panne, au milieu du parcours.

Malgré l'appréhension bien naturelle que doivent éprouver les voyageurs à se trouver suspendus dans le vide à 100 mètres au-dessus du sol, l'affluence des passagers a été considérable dès les premiers jours, et 20.000 personnes, avides de sensations émotives, se sont embarquées dans ces véhicules aériens dans l'espace de trois mois, et cependant leur existence ne tenait véritablement qu'à un fil !

**

Le second funiculaire, de Botzen, est destiné à transporter les voyageurs au sommet du mont Kohlerer, à 1.129 mètres d'altitude. La station inférieure étant à la cote de 295 mètres, la hauteur totale de l'ascension est de 834 mètres.

Le caractère de cette installation diffère essentiellement de celui de la précédente, en ce que le tracé suit, à quelques mètres du sol seulement, le profil superficiel de la montagne. La ligne, de 1.650 mètres de longueur, se compose de deux voies, l'une d'aller, l'autre de retour, comprenant chacune deux câbles porteurs de 44 millimètres de diamètre. Ces voies sont portées par douze pylones métalliques qui sont disposés aux différents points saillants du profil et à des intervalles

variables ; la plus grande portée est de 400 mètres et l'inclinaison des câbles porteurs varie de 20 à 40 degrés.

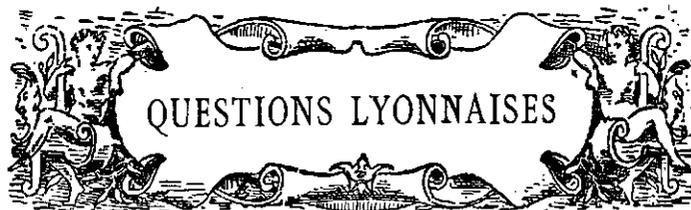
Les pylones se terminent à la partie supérieure par une traverse qui porte à chacune de ses extrémités les supports des doubles câbles porteurs de la voie montante et de la descendante. Les voitures, en bois et aluminium, sont suspendues à un chariot pourvu de quatre galets de roulement, à l'avant et à l'arrière.

Les câbles tracteurs sans fin, au nombre de deux, sont guidés par des galets fixés sur les extrémités des traverses des pylones. Ces câbles sont attachés aux chariots par l'intermédiaire d'une bielle solidaire de quatre coins juxtaposés à quatre butoirs coniques formant deux à deux mâchoires de frein, de chaque côté des câbles porteurs. Un ressort antagoniste articulé à l'extrémité supérieure de la bielle fait équilibre à l'effort de traction des câbles tracteurs fixés à l'extrémité inférieure. En cas de rupture accidentelle de ces câbles, la tension du ressort n'étant plus équilibrée par la traction antagoniste, ramène les coins en arrière, de manière à les faire glisser sur les plans inclinés des butoirs ; ces derniers sont ainsi amenés au contact des câbles porteurs, sur lesquels ils sont, dès lors, coincés d'une manière énergique.

Le voyage, dans de pareilles conditions, est moins effrayant que dans le cas précédent, car la ligne est suspendue à peu de hauteur au-dessus du sol. Cependant, en cas de chute, on aurait beaucoup de chance de débarouler — suivant le style pittoresque du Gourguillon — sur le flanc de la montagne. On peut obvier, en effet, à tous les accidents, sauf à la rupture des câbles porteurs. Aussi, quant à moi, je préfère un bon petit funiculaire sur rails ; c'est peut-être moins élégant et moins nouveau, mais c'est plus sûr, et l'on ne risque pas de perdre le fil et tout ce qui s'ensuit.

Les frais de premier établissement du funiculaire aérien du Kohlerer se sont élevés à 475.000 francs pour 834 mètres d'élévation verticale, ce qui correspond au prix, également peu élevé, de 570 francs par mètre de hauteur. C'est pour rien, si l'on pense à ce que coûte l'élévation d'un homme politique au pinacle du pouvoir.

DARYMON.



LA TOPOGRAPHIE GÉNÉRALE

DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE URBAINE

DE LYON 1914

Dès 1908, se faisant l'écho des projets d'exposition dont commençaient à s'occuper ceux qui entrevoyaient dans cette entreprise les avantages économiques à en retirer par la Ville, *la Construction Lyonnaise*, la première dans la presse, étudiait les emplacements susceptibles de convenir à une telle manifestation. Les articles consacrés à cette question, au cours des années suivantes, par nos collaborateurs Sined, Valrose, Antoine Pallière, qui publiait, dans notre numéro du 1^{er} février 1909, un avant-projet de l'utilisation des Abattoirs, témoignent de l'intérêt capital que nous avons toujours attaché à la réalisation d'une exposition à Lyon. Nous ne pouvons donc qu'éprouver la plus vive satisfaction à constater le succès que rencontre partout à l'étranger la conception à laquelle M. Herriot consacre une activité si profitable à la cité. Sa persévérance, son inlassable dévouement y trouvent déjà une récompense qui viendra couronner, dans quelques mois, la grandiose manifestation économique à la prépara-

tion de laquelle il dépense généreusement son zèle intelligent et son énergique dévouement.

Les adhésions qui parviennent ou qui sont parvenues de l'étranger permettent, dès maintenant, d'envisager l'installation de pavillons particuliers pour plusieurs nations.

D'après les renseignements pris auprès du Comité de patronage, les travaux sont en pleine activité : l'excellent esprit des travailleurs de tous ordres qui y coopèrent, et qui ont compris l'importance et l'intérêt commun de l'œuvre à laquelle se consacre de façon désintéressée la Municipalité lyonnaise, permet d'écartier résolument toute crainte de retard dans le travail sur les chantiers.

On sait combien la population témoigne déjà du vif intérêt qu'elle y prend, et chaque dimanche des foules se rendent à la Mouche pour prendre un avant-goût de ce que sera l'Exposition : mais, si le public peut contempler les immenses constructions, leur étendue et leur aspect, il n'en connaît pas encore l'affectation ; nos lecteurs pourront s'en rendre compte d'après les indications suivantes, qu'a publiées *le Réveil de Lyon* :

A l'entrée, et parallèle au Rhône, on trouve le grand hall. Perpendiculairement au grand hall, et se dirigeant vers l'avenue de Saxe, une grande rue couverte. De chaque côté de cette grande rue de nombreux pavillons rectangulaires. Au Sud, vers le chemin des Ballonnères, sont d'autres pavillons non moins élégants.

Le grand hall sera consacré aux expositions de l'électricité, des transports, de la métallurgie, de la lumière, du chauffage. Intérieurement et sur les à-côtés du grand hall, la petite métallurgie sera installée.

Dans la rue couverte, on placera la soierie et toutes les industries textiles. On organise, dès à présent, une vue cinématographique de la soierie. Tous les anciens procédés de tissage seront reproduits ; on verra également la filature, le moulinage, le tissage, la teinture et toutes les opérations qui conduisent du ver à soie à l'étoffe.

L'exposition des beaux-arts sera placée dans un pavillon situé au centre de l'Exposition. Ne seront exposants que les artistes invités par une Commission spéciale, qu'a composée M. le Maire de Lyon.

Dans les pavillons voisins de la rue couverte, nous trouverons la verrerie, la photographie, l'ameublement, la teinture, les produits chimiques, l'alimentation, l'enseignement, le livre, etc., etc.

Vers l'entrée de l'Exposition, devant le grand hall, sera un restaurant. En allant sur l'avenue de Saxe, l'exposition des écoles, puis l'habitation. Du côté de l'avenue de Saxe, au sud-est, le tourisme, les pompiers, l'Administration municipale, le garage pour automobiles.

A l'angle de l'avenue de Saxe et du chemin des Ballonnères, au sud-est, sera la gare du P.-L.-M., spécialement réservée à l'Exposition.

Au sud-ouest (angle du quai et du chemin des Ballonnères), seront les services sanitaires urbains : égouts, eaux, etc. Sur le bord du Rhône, une salle des Congrès et l'exposition spéciale de l'hygiène.

Le salon parisien sera voisin de la soierie ; l'exposition des Hospices de Lyon comprendra un bâtiment placé au nord-est de l'Exposition.

L'exposition coloniale sera en dehors de l'enceinte, au nord-ouest, c'est-à-dire qu'on la trouvera à sa droite en arrivant par la passerelle qui se construit sur le Rhône. L'horticulture sera voisine de la coloniale, au nord de l'Exposition et en dehors de l'enceinte. Toujours en dehors, mais entre l'avenue de Saxe et les abattoirs, seront les sections étrangères, sauf la section belge, dont l'emplacement est déjà réservé, au centre de l'exposition.

Au sud-est, se trouvera le Stade Sportif, dont nous avons donné les principales caractéristiques dans un précédent numéro.

L'Exposition aura, en outre, une partie de ses sections sur la rive droite du Rhône : dans la presqu'île se trouveront, en effet, une ferme modèle et les pavillons de l'Automobile-Club, du Touring-Club et du Club-Alpin.

Pour les amateurs d'attractions, disons qu'on va créer un parc considérable destiné à les recevoir ; à l'heure actuelle, la Mairie s'occupe d'en trouver d'inédites, et nous pouvons assurer que d'agréables surprises seront réservées à nos visiteurs.

Enfin, ajoutons qu'un tramway de ceinture desservira les sections de l'Exposition.

**

Les adhésions arrivant chaque jour plus nombreuses et plus importantes, les constructions dont nous venons d'indiquer l'affectation ne peuvent déjà plus répondre à tous les besoins : dès maintenant, le grand hall réservé à la métallurgie, à l'éclairage, au chauffage et aux transports est notablement insuffisant. Il est nécessaire d'aménager une annexe au hall métallique pour recevoir la grosse métallurgie : ce pavillon, placé à l'ouest du marché, aura la même longueur et une largeur moyenne de 20 mètres, soit une surface couverte d'environ 5.100 mètres carrés.

De plus, en raison de la participation assurée de plusieurs grandes puissances, un grand pavillon devra être construit sur un emplacement non encore occupé, destiné aux annexes du marché ; les fondations déjà faites sont utilisables : la surface couverte serait de 4.850 mètres carrés.

D'après les plans et devis établis par M. Tony Garnier, pour un marché à forfait pour la fourniture à location de tous les matériaux et main-d'œuvre nécessaires à la construction des annexes, leur démolition et leur enlèvement après la clôture de l'Exposition, six entrepreneurs ont fait parvenir des propositions : celle dont l'acceptation est proposée au Conseil municipal a été présentée par M. Maire et comporte une dépense de 110.013 fr. 75 pour le premier pavillon, et 134.788 fr. 50 pour le second. Les travaux de peinture, décoration, staff, s'élevant respectivement à 6.000 francs et 10.000 francs, feront l'objet de marchés ultérieurs.

Pour terminer, rappelons que *la Construction Lyonnaise* a, dans son numéro du 1^{er} janvier 1909, donné une vue d'ensemble et un exposé complet des aménagements des Abattoirs.

LA QUESTION DES LOGEMENTS ET DES FÊTES PENDANT L'EXPOSITION

Notre Municipalité, qui a fait les plus louables efforts pour assurer le succès de la future exposition lyonnaise, multiplie en ce moment ses démarches en vue d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre possible d'industriels étrangers.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux tentatives des promoteurs de l'œuvre de décentralisation qui nous est promise pour 1914, mais, si nous approuvons tout ce qui a été accompli jusqu'ici dans le but d'affirmer la réussite de l'entreprise, nous nous permettrons, cependant, d'attirer l'attention du Comité d'organisation sur la possibilité d'amener beaucoup de monde dans notre ville par l'établissement, assez longtemps à l'avance, d'un programme judicieux de fêtes intéressantes et par l'organisation rationnelle du service des logements.

Cette question, qui a fait l'objet d'un très large débat à la dernière séance du Comité de patronage, est de toute première importance. Il est, en effet, indispensable, non seulement qu'une quantité suffisante de chambres convenables soit mise à la disposition de nos visiteurs, mais aussi d'éviter que des hôteliers peu consciencieux ne spéculent outre mesure en enflant leurs prix au delà de toute proposition rai-

sonnable, le souvenir des expositions passées pouvant faire craindre à certaines personnes en mesure de se déplacer qu'elles sont exposées à retrouver à Lyon les mêmes exigences que, par exemple, à Milan ou Turin, où de modestes chambrettes se payaient à des taux exorbitants.

Il est bien évident que les exagérations de quelques-uns font plus de tort qu'on ne le suppose de prime abord, car ceux qui se considèrent dès le début de l'ouverture comme ayant été exploités par des logeurs après au gain ont toujours tendance à proclamer partout leur infortune et à généraliser les faits, ce qui est loin de favoriser l'afflux ultérieur des visiteurs, surtout quand il s'agit d'une cité ne présentant pas l'attrait d'une capitale.

Il faut donc étudier d'une façon très complète le problème et aviser, dans le plus bref délai possible, aux moyens propres à assurer l'hospitalité, dans des conditions convenables, aux milliers d'étrangers que l'on espère amener chez nous.

Dans ce but, un recensement sérieux des locaux disponibles devra préalablement être fait et des dispositions spéciales seront ensuite à prendre pour augmenter les ressources par la transformation provisoire de certains appartements libres en chambres meublées à la disposition des visiteurs, voire même par la construction de nouveaux immeubles. De plus, une réglementation assez sévère devra être établie eu égard aux tarifs, en spécifiant, par exemple, que les adresses des hôtels et meublés acceptant de se conformer à des taux précisés à l'avance, quitte à ce que ces taux soient un peu plus élevés qu'à l'ordinaire, mais dans une juste limite, seront les seules signalées officiellement au public, étant entendu que la plus large publicité serait faite gratuitement en faveur desdits établissements ayant accepté la tarification.

Si l'on n'organisait pas un service de renseignements pratique à consulter et assurant aux voyageurs un logement autant que possible conforme à leurs desiderata, même en cas d'affluence, il ne faudrait pas compter voir venir à Lyon la foule de visiteurs que l'on escompte.

C'est de toutes ces considérations qu'aura à tenir compte la Sous-Commission spéciale qui vient d'être instituée, et aux travaux de laquelle seront conviés les membres du bureau de la Chambre syndicale des hôteliers. Cette Sous-Commission aura, en outre, à envisager dans quelle mesure il serait possible d'organiser à Lyon de véritables hôtels supplémentaires gérés par les hôteliers lyonnais.

En outre, il va être installé à la mairie centrale un bureau où toutes les personnes qui désireraient, pendant la durée de l'Exposition, louer soit une chambre, soit un appartement, pourront se faire inscrire.

[**]

Quant au programme des fêtes à prévoir pour 1914, il devra faire l'objet d'une étude spéciale de la part de l'Administration municipale.

Nous indiquerons simplement qu'il ne faudrait pas se borner, à notre avis, à des réjouissances populaires comme on en a tant fait dans ces dernières années, et qui n'attireraient que pour une journée au plus les habitants des régions voisines.

D'autre part, il faudra principalement s'efforcer d'amener les étrangers pouvant rester quelques jours chez nous ; les organisateurs devront donc s'entendre avec les Compagnies de chemins de fer et les agences de voyages pour que des combinaisons nombreuses d'itinéraires soient offertes, qu'il s'agisse de ceux qui ont l'habitude de se déplacer chaque année, soit en été pour aller en Suisse, soit à l'automne pour se rendre en Italie ou sur la Côte d'Azur, ou des personnes qu'il faudrait inciter à venir spécialement pour l'Exposition.

Nous reviendrons, du reste, sur cette question en exposant plus complètement nos idées à ce sujet.

VALROSE.

CONCOURS

HABITATIONS A BON MARCHÉ

MOBILIER, OUTILLAGE

Sous les auspices du Comité de patronage des Habitations à bon marché du département de la Seine, il est ouvert, entre les architectes, ingénieurs, constructeurs, entrepreneurs, industriels, etc., un concours international de spécialités pour habitations à bon marché, s'appliquant au bâtiment, au mobilier, à l'outillage. — Pour tous renseignements, les intéressés peuvent s'adresser à M. Maupas, délégué du Comité, 46, rue des Abbesses, auquel les adhésions devront parvenir avant le 30 novembre prochain.

PARIS : « LE BATIMENT »

PLANCHERS ET CLOISONS ÉCONOMIQUES

L'application des lois des 12 avril 1906, 10 avril 1908 et 23 décembre 1912, sur la construction des maisons à bon marché et notamment des maisons collectives, rencontre de réelles difficultés d'ordre technique et financier.

En vue d'essayer de résoudre les premières et de faciliter ainsi la solution des autres, notre confrère *le Bâtiment* vient d'instituer un concours de planchers et cloisons économiques, dont il publie le programme dans son numéro du 12 octobre.

La composition du jury, les dates d'ouverture du concours, les récompenses et autres renseignements complémentaires paraîtront ultérieurement. — Les demandes d'admission peuvent être adressées dès maintenant au *Bâtiment*, 14, rue Saint-Georges, à Paris.

JURISPRUDENCE

RESPONSABILITÉ CIVILE. — ACCIDENTS DU TRAVAIL. — DÉCÈS DE L'OUVRIER. — PERSONNES AYANT DROIT A DES RENTES. — FEMME. — DIVORCE NON TRANSCRIT. — SÉPARATION DE FAIT. — ASSISTANCE PUBLIQUE. — ENFANTS LÉGITIMES.

Bénéficie des dispositions de l'article 3 de la loi du 9 avril 1898, la veuve de celui qui a succombé aux suites d'un accident du travail, bien que le divorce ait été prononcé entre elle et son mari, si, au jour du décès de celui-ci, non seulement le jugement de divorce n'avait pas été transcrit, en conformité des dispositions des articles 251 et 252 C. C., mais encore les délais d'opposition et d'appel n'étaient pas expirés.

Il en est ainsi, alors même que les époux avaient cessé la vie commune avant l'accident, la loi du 9 avril 1898 ne faisant pas de la cohabitation une condition nécessaire de l'allocation de rente prévue sous la rubrique A de l'article 3 de ladite loi.

Le placement des enfants à l'assistance publique et l'organisation de la tutelle hospitalière ne font pas disparaître les liens de parenté naturels sur lesquels est fondée l'allocation de rente prévue sous la rubrique B de l'article 3 précité.

Une fille légitimée par mariage subséquent est appelée à bénéficier des dispositions de l'article 3 de la loi du 9 avril 1898, alors que sa reconnaissance n'a jamais été contestée dans les termes de l'article 339 C. C.

La Cour,

Considérant que les appelants contestent le bien-fondé des diverses allocations de rente prononcées par le Tribunal.

I. — En ce qui concerne la veuve Dastot, née Le Pommeray, prise en son nom personnel :

Considérant que, sans doute, un jugement de défaut est intervenu, le 19 décembre 1908, prononçant le divorce d'entre elle et son mari, à la requête et au profit de ce dernier, mais qu'au jour du décès de Dastot, non seulement le jugement dont s'agit n'avait pas été transcrit, en conformité des dispositions des articles 251 et 252 C. C., mais que les délais d'opposition et d'appel n'étaient pas expirés :

Considérant qu'il importe peu que les époux Dastot eussent cessé la vie commune, la loi du 9 avril 1898 ne faisant pas de la cohabitation une condition nécessaire de l'allocation de rente prévue sous la rubrique A de l'article 3 de ladite loi.

II. — En ce qui touche le Préfet de Seine-et-Oise, ès qualités :

Considérant que le placement des enfants à l'Assistance publique et l'organisation de la tutelle hospitalière ne font pas disparaître les liens de parenté naturels sur lesquels est fondée l'allocation de rente prévue sous la rubrique B de l'article 3 précité.

III. — En ce qui concerne la dame Henry ès qualités :

Considérant que sa fille Henriette a été légitimée par le mariage subséquent que la dame Henry a contracté avec Dastot et que sa reconnaissance n'a jamais été contestée dans les termes de l'article 339 C. C. ; qu'elle est donc appelée à bénéficier des dispositions de la loi du 9 avril 1898 ;

Considérant, en ce qui touche le mineur André, que celui-ci, de même que la mineure Désirée-Lydia, pour laquelle la veuve Dastot se présente, se trouve couvert par la présomption de paternité de l'article 312 C. C., et que tous deux sont également appelés à bénéficier de la loi sur les accidents du travail ;

Considérant que l'appel interjeté par Kessler, Gaillard et Cie et la Mutualité Industrielle doit donc, à tous égards, être rejeté, et qu'il convient, au contraire, de compléter le dispositif du jugement entrepris en spécifiant qu'au moment où l'un des cinq enfants de Dastot, jouissant ensemble d'une rente totale de 40 % du salaire de celui-ci, décèdera ou atteindra l'âge de seize ans, la réversion de sa part de rente s'opérera au profit des quatre autres.

Par ces motifs,

Et ceux non contraires des premiers juges,

Débouté Kessler, Gaillard et Cie de leur appel ;

Confirme, en conséquence, le jugement attaqué ;

Dit, en outre, que la rente de 176 fr. 80 attribuée à celui des cinq enfants de Dastot qui viendrait le premier à décéder ou à atteindre l'âge de seize ans, accroîtra la part des quatre autres.

(Cour d'appel de Paris, 4 juin 1912.)

RETOUR A L'EMPLOI DU FER

de préférence à l'acier, dans la construction.

The Engineer du 7 février constate une importante tendance dans les récentes constructions à revenir à un plus grand emploi du fer forgé par rapport à l'acier. Cette tendance a été mise en lumière dans deux communications faites récemment par M. H. Pilkington, ingénieur civil au West of Scotland Iron and Steel Institute et au Staffordshire Iron and Steel Institute. Aux Etats-Unis, le fer revient vivement en faveur. En Pennsylvanie seulement, il y a cinquante-trois forges en activité et probablement deux cents dans tous les Etats-Unis. Cela tient aux efforts faits pour éviter les ruptures de rails aussi bien que la ségrégation et les soufflures, qui ne peuvent se produire avec l'acier forgé. Le laminage des rails de fer ne se faisait pas sans difficulté, il est vrai, mais cela provenait du travail par paquets, méthode vieillie qui n'est plus usitée dans les installations modernes de forge. Il est bien connu que l'excessive corrosion de fer sur l'acier doux les a conduites à donner une place plus considérable au fer dans la construction du matériel roulant, et à sacrifier une résistance supérieure à d'autres considérations.

On constate aussi une préférence marquée dans les demandes provenant des colonies pour des tôles de fer galvanisées plutôt que de tôles d'acier en raison de la moindre corrosivité des premières.

F. CHARLES.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

— ARDÈCHE. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction d'un viaduc sur le ravin des Chaussées pour le passage de la route nationale n° 103 et de rectification de ladite route aux abords du nouvel ouvrage. La dépense est évaluée à 90.000 francs. — La ville d'Annonay consacre une somme de 55.000 francs à l'aménagement de la place de la Liberté.

— ALPES-MARITIMES. — Le Conseil municipal de Cannes a voté une somme de 3.600 francs pour la construction de préaux aux écoles Mont-Chevalier et La Bocca. Il a voté également diverses sommes pour travaux supplémentaires au collège, soit : 4.000 francs pour l'achat d'un groupe électrique convertisseur, avec appareil distributeur, pour servir aux expériences et aux projections du cours de physique ; 2.859 fr. pour les frais de branchement de l'éclairage électrique et de location du transformateur ; 1.000 francs pour l'installation de diverses cuisines dans les locaux du personnel du collège.

— HAUTE-SAONE. — La Chambre de commerce de Gray vient de décider, pour ses services, la construction d'un nouvel hôtel. Le prix global de l'achat du terrain, de construction et d'aménagement intérieur de l'immeuble ne pourra excéder la somme de 100.000 francs.

— LOIRE. — Le préfet de la Loire vient d'engager les pourparlers en vue de l'aliénation d'une partie des jardins de la sous-préfecture de Roanne, pour la construction d'un Hôtel des Postes. — La ville de Montbrison va faire construire un abattoir : le projet, établi par M. Bernard, architecte départemental à Saint-Etienne, comporte une dépense de 90.000 fr.

— VAR. — Un collège de jeunes filles va être construit à Toulon ; la dépense prévue est de 980.000 francs.

LA MAISON OUVRIÈRE

Ce qu'elle doit être

pour répondre aux besoins du travailleur moderne.

(SUITE)

En donnant aujourd'hui une variante de notre projet de maison ouvrière, étude dont le plan permet de trouver encore la place pour cinq lits d'adultes répartis dans quatre chambres (1), nous croyons le moment venu d'aborder l'intéressant problème de la construction économique de ces habitations par l'emploi du béton de chaux lourde avec le gravier que le Rhône nous amène en abondance et gratuitement jusqu'à quais, dans toute la traversée de la ville, à chacune de ses crues.

Présentement, trois opérations sont nécessaires pour rendre ce gravier à pied d'œuvre : son dragage et son déversement à quai au moyen d'une grue transbordeuse mue par la vapeur, son chargement à bras d'hommes dans des tombereaux et, enfin, son transport sur les chantiers.

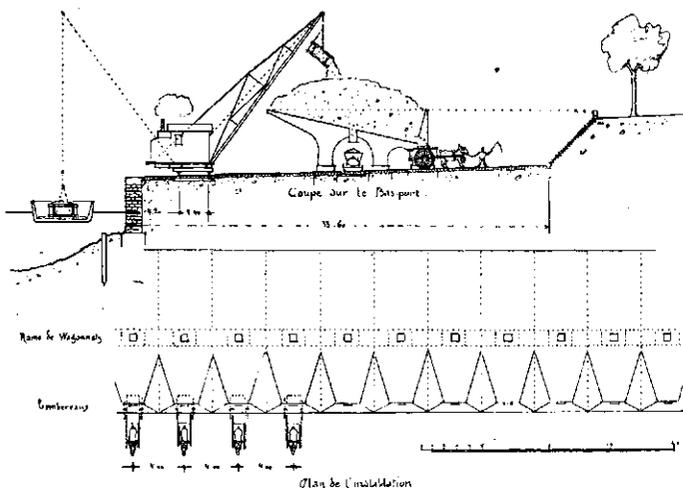
Avant d'aller plus loin dans l'étude de cette si intéressante question pour Lyon de la construction des maisons ouvrières en béton, examinons tout d'abord s'il ne serait pas possible de réaliser quelques économies de temps et d'argent et aussi quelques améliorations pratiques sur les diverses manutentions que nécessite ce gravier avant son passage à l'état de béton.

Sur le premier point, extraction du gravier du fleuve par

(1) Lire dans le n° 1 de la *Construction Lyonnaise* du 1^{er} janvier 1913 les raisons pour lesquelles nous avons adopté ce plan type.

la drague et son déversement à quai, nous ne voyons guère qu'un moyen de diminuer cette dépense : c'est de remplacer la coûteuse vapeur, actuellement employée pour effectuer ce travail, par l'électricité à tirer directement du Rhône par la drague elle-même ; cela doit être possible. Nous ferons connaître ultérieurement, dans une étude spéciale, nos vues à ce sujet.

Sur le second point, *chargement à bras d'hommes du gravier dans les tombereaux*, la première pensée qui vient à l'esprit de l'observateur, qui du haut de nos ponts voit des êtres humains *peiner et suer par tous les temps* pour remplir à la pelle des tombereaux de gravier, est évidemment de se demander comment il se fait que, par le temps de machinisme intense où nous vivons, de tels errements puissent encore subsister. Pour notre part, nous n'hésitons pas à qualifier de *barbare* ce mode de procéder et nous estimons que, si le godet de la grue transbordeait directement son contenu dans de *grands entonnoirs-réservoirs* en tôle accolés les uns aux autres sur une même ligne parallèle aux bas-ports et munis chacun de soupapes de chargement, sous lesquelles viendraient se ranger tombereaux et wagonnets pour se faire remplir directement (voir figure ci-dessous), il tombe sous le



sens que, de cette façon, la question serait résolue au mieux, au triple point de vue humanitaire, pratique et économique.

Pour ce qui est du *transport rapide et économique de ce gravier à pied d'œuvre*, peut-être serait-il possible d'obtenir de la Compagnie des tramways l'emprunt des voies de son réseau, sur lesquelles pourraient circuler, à des conditions à déterminer, des wagonnets spéciaux bien fermés et munis de roues à larges bandages légèrement convexes sur les bords, afin de leur permettre de prendre et de quitter facilement le rail, sans que celui-ci ait à en souffrir. Il y a là, on le voit, simple affaire d'entente à intervenir entre les parties intéressées avec, en plus, habitude à faire prendre aux conducteurs de ces wagonnets de quitter rapidement la voie sur simple appel des wattmen. Ceci, en attendant une solution meilleure, la traction électrique de nuit notamment, possible, croyons-nous, après une étude plus approfondie de la question.

Reste maintenant à solutionner les points suivants :

- Achat du terrain ;
- Acquisition et transport du gravier ;
- Main-d'œuvre.

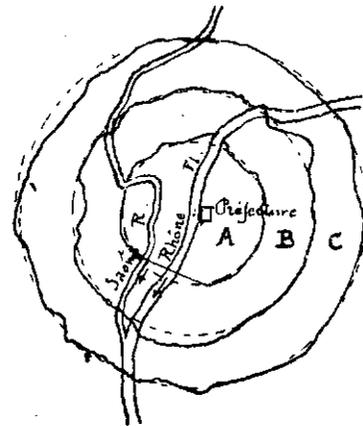
En ce qui concerne l'*achat des terrains* nécessaires à ces constructions, le principal étant de pouvoir en trouver de bien placés et aux meilleures conditions de prix possibles, c'est en vue de ce double résultat à obtenir que nous avons tout d'abord dressé notre projet d'encerclement de Lyon par trois grands boulevards concentriques ou *bagues d'oxygène*, en

date du 6 octobre 1910 (1), dont schéma ci-contre, dans l'espoir que la Municipalité lyonnaise saurait *tôt* comprendre tout l'intérêt qui, sous ce rapport, s'attache à cette étude. Il va de soi qu'en achetant les terrains nécessaires à l'assiette de nos boulevards, la Ville devra, pour celui extérieur C notamment, qui enserme la troisième zone de notre projet, acquérir de larges bordures, afin de pouvoir en disposer à prix coûtant en faveur de sa population ouvrière.

Agir ainsi serait non seulement faciliter à l'extrême la solution du beau problème qui nous occupe, mais encore doter la cité d'un élément d'ordre certain à sa périphérie tout en accroissant sa valeur, sa beauté et ses ressources budgétaires.

Acquisition et transport du gravier. — Ce matériau étant la propriété exclusive de la Ville, à laquelle il ne coûte absolument rien et qui le cède contre beaux deniers à l'entrepreneur qui se charge de l'extraire du fleuve aux conditions déterminées par son cahier des charges, rien ne serait plus simple que d'imposer à cet industriel, lors du renouvellement de son contrat, la fourniture annuelle gratuite, ou à un prix modique à fixer, d'un certain nombre de mètres cubes de gravier à rendre à pied d'œuvre où besoin serait ; d'où nouvelle économie pour nos constructions ouvrières.

La Ville devrait-elle prendre à sa charge exclusive la fourniture et le transport à pied d'œuvre de ce gravier, qu'en fai-



sant ce beau geste elle y trouverait encore son compte, ne serait-ce que pour les raisons que nous venons d'énumérer.

Main-d'œuvre. — Pour réduire au minimum la dépense qui, sous ce rapport, tend à augmenter de jour en jour dans d'inquiétantes proportions, une seule façon de faire nous semble pratique pour arriver à ce résultat : c'est l'emploi, total ou partiel, de la main-d'œuvre pénitentiaire.

L'édification d'une construction en béton de gravier comprenant rez-de-chaussée, premier étage et greniers, sur caves, étant l'enfance de l'art en tant que travail de maçonnerie, l'emploi de quelques prisonniers à titre de manœuvres sous la conduite d'un contremaître serait tout ce qu'il faudrait pour permettre de voir rapidement s'élever le gros œuvre de ces constructions. Pour le reste, charpente, menuiserie, ferrure, peinture et vitrerie, tout pourrait être préparé dans les ateliers de la prison pour n'avoir plus qu'à être mis en place par un personnel fort restreint.

Ceci est à voir de près, et nous ne doutons pas que cette façon d'envisager la question ne trouve des partisans, qui sauront bien la résoudre au mieux des intérêts de la classe ouvrière et du relèvement moral des condamnés qui, travaillant pour la collectivité, pourraient de ce fait, la loi aidant, bénéficier d'une réduction de peine en rapport avec leur production effective, c'est-à-dire en proportion directe de leurs efforts journaliers dûment constatés.

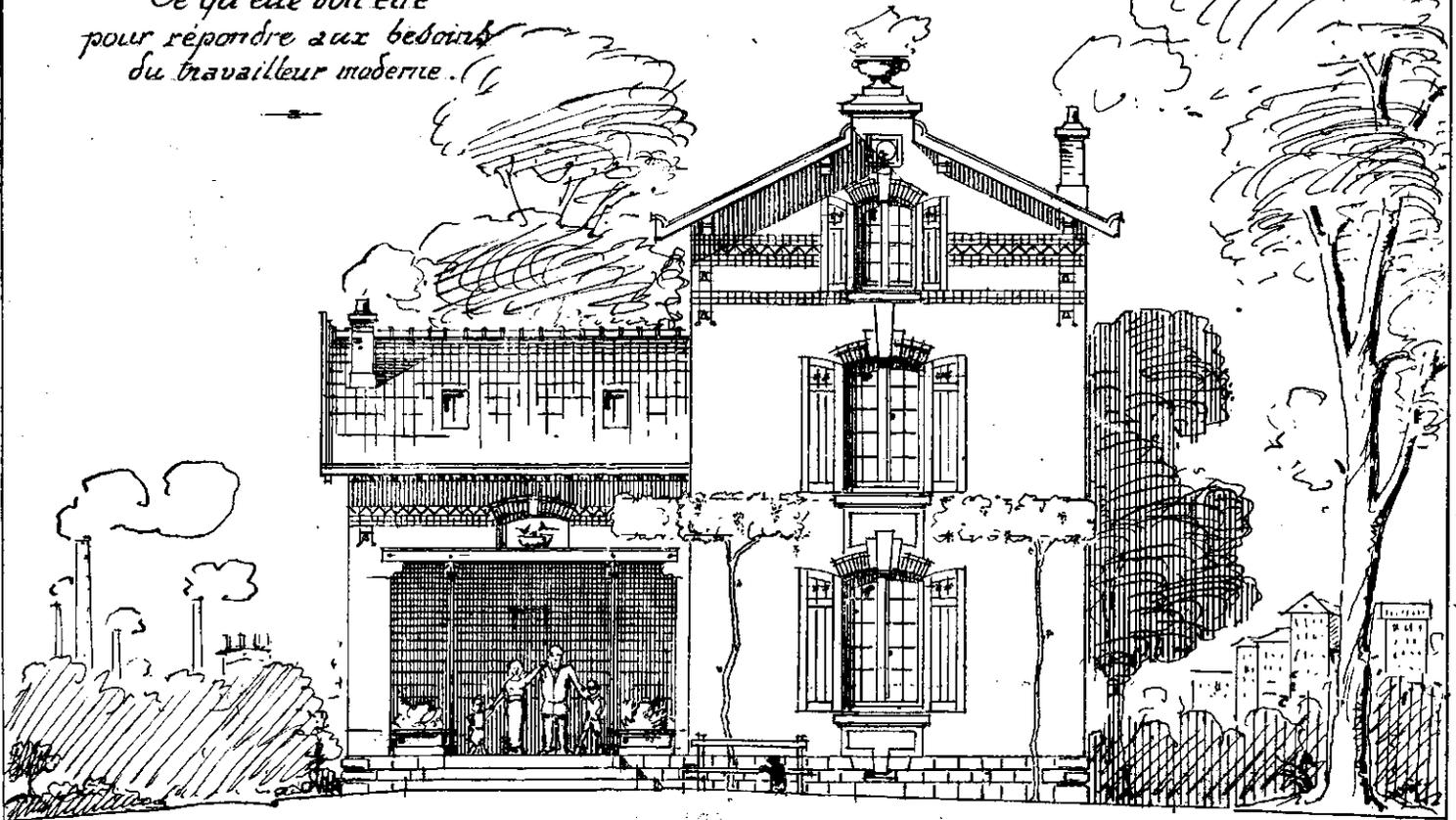
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, 6 octobre 1912.

Henri MONCORGER, architecte.

¹ Voir le n° 23, de *la Construction Lyonnaise*, du 1^{er} décembre 1911.

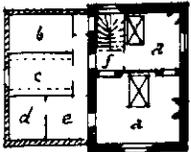
Maison Ouvrière

Ce qu'elle doit être
pour répondre aux besoins
du travailleur moderne.



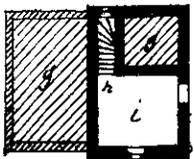
— Facade Principale. —

Plan du 1^{er} Etage

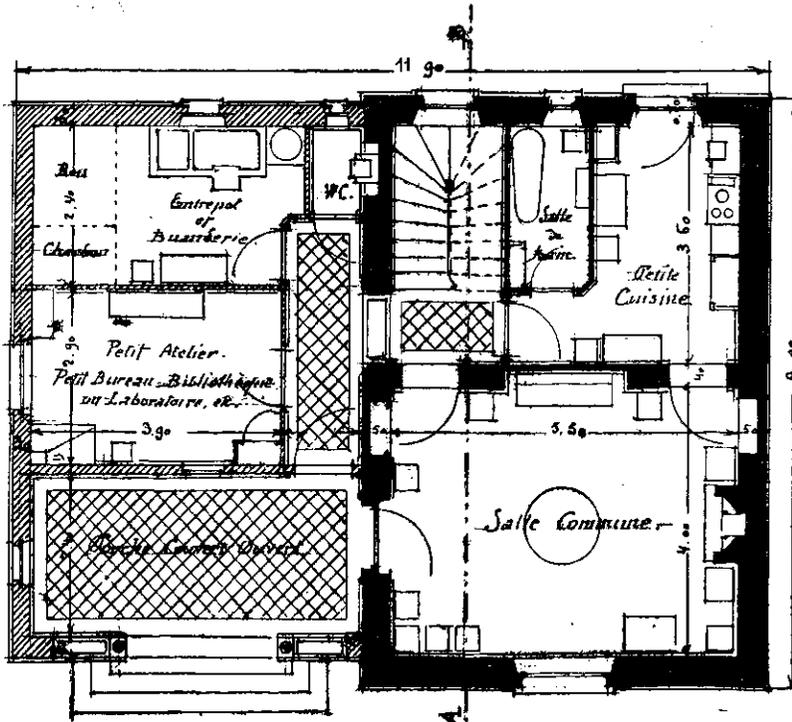


— Légende —

- a Chambres
- b Grenier
- c Pendoir
- d Sébarras
- e Toilette
- f Baignoir, déjeunets
- g Terre pleins
- h localier de la Cave
- i Cave

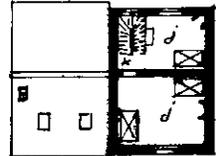


Plan du sous-sol.



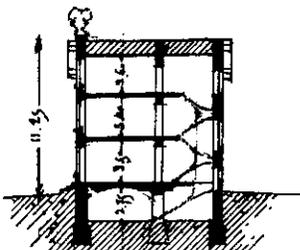
— Plan du Rez-de-Chaussée —

Plan des Combles



— Légende —

- j Chambres
 - k Atelier
- Nota: Comme pour notre atelier précédent, le plan du dernier étage sera fait en petites briques de légèr afin de parer aux intempéries.



Coupe sur A.B du plan du Rez-de-Ch.

S^r Cyr au Mont d'Or
6 Octobre 1918.

Dressé par
Henri Morcorger Arch^t

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décoration du fond de scène de la salle des fêtes de l'Hôtel de la Mutualité.

M. Clermont, architecte, directeur des travaux, a reçu diverses propositions en vue de la décoration du fond de scène de la salle des fêtes de l'Hôtel de la Mutualité.

La plus avantageuse de ces propositions, présentée par M. Flachet, rue Vendôme, 197, à Lyon, qui demande le prix de 2.300 francs pour l'exécution de ces travaux, a été acceptée.

La prévision du devis était de 1.500 francs.

Décoration de la Salle des Mariages de la Mairie du VII^e arrondissement.

A la suite du concours ouvert au premier degré entre les artistes lyonnais, pour la décoration de la salle des mariages de la mairie du VII^e arrondissement, et dont la *Construction Lyonnaise* a rendu compte dans son numéro du 16 mai dernier, trois artistes avaient été retenus pour exécuter des maquettes grandeur d'exécution. Le jury vient de se prononcer en faveur du projet de M. Combet-Descombes, un jeune artiste au talent très personnel, dont les tonalités particulières, empreintes de poésie et d'une sorte de mysticisme, ont été très remarquées aux derniers Salons.

Hospices civils de Lyon.

Adjudication le mardi 4 novembre 1913, à l'Hôtel-Dieu, salle du Conseil, entrée place de l'Hôpital, à 14 heures, par-devant M^e Berger, notaire, rue Puits-Gaillot, 1, deux terres dépendant des domaines Cornuty et Picard, à Vénissieux (Rhône). Surface : 5 h. 95 a. 30 c.

Mise à prix : 20.000 francs. Le prix est payable : un quart comptant, le reste dans un délai de dix années.

Renseignements au Bureau des Domaines des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n^o 56.

Le « 7^e Jour » pavoise.

Le 7^{me} Jour, notre spirituel confrère, fête, cette semaine, le premier anniversaire de sa naissance en paraissant sur vingt pages, copieusement illustrées.

Cet exceptionnel numéro, qui est vendu partout au prix ordinaire de 15 centimes, porte sur sa couverture un amusant dessin en couleurs, de Louis Touchague.

Les articles sont signés Edmond Locard, Jean Farmer, Léon Burde, Dalph et Marga, Gasparin-Bayle, Zanetto, Jodelet, D^r Tant-Mieux, Ch. Fenestrier, etc., etc. Rarement pareille élite fut réunie dans une publication périodique.

Le 7^{me} Jour est décidément le magazine humoristique et documentaire, dont notre cité fait, c'est le cas de le dire, « ses beaux dimanches ». Sans compter qu'il offre en prime à ses abonnés toute une série de distractions qui rendra bientôt jaloux les directeurs de nos théâtres subventionnés.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	DROITS D'ACCISE EN SUS	
	les 100 kil	
10 Octobre 1913		
Cuivre en lingots affiné	212 50	217 50
— en planche rouge	252 50	257 50
— — — jaune	212 50	217 50
Étain Banca en lingots	505 »	510 »
— Billiton et détroits en lingots	495 »	500 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	58 »	59 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	65 50	66 50
Zinc refondu 2 ^e fusion	55 »	56 »
— laminé en feuilles. Vieille Montagne	76 »	77 »
— — — Autres marques	75 »	76 »
Nickel brut pour fonderie	530 »	» »
— laminé	720 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	240 »	» »
— laminé	535 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	23 »	23 50
Fer à double T. A.O	22 50	23 »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	26 50	27 50

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 27 Septembre au 11 Octobre 1913

- Chemin des Culattes, 127.* Annexe et exhaussement. Prop., M. Collet, quai Saint-Antoine, 24. Entrepr., M. Bouchet, rue Léon-Tolstoï, 72.
- Rue Sainte-Anne-de-Baraban, 42.* Usine. Propr., M. Rivet, y demeurant. Arch., Fournier, petite rue Neuve, 2, à Villeurbanne.
- Boulevard du Nord, 18.* Exhaussement. Propr., M. Demorey, y demeurant. Arch., MM. Chevallet et Martin, rue Constantine, 8.
- Rue Waldeck-Rousseau, 8.* Maison. Propr., M. Montagnier, rue de la Gerbe, 4. Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 84.
- Rue des Asperges, 35.* Usine. Propr., M. Chavand, rue Sébastien-Gryphc, 119. Entrepr., MM. Gaillard et Sslomon, rue Tête-d'Or, 49.
- Rue Saint-François-d'Assise, 4.* Maison, Propr., M. Gioux, rue du Chariot-d'Or, 25.
- Rue Paul-Bert, 251.* Exhaussement. Propr., M. Gonaz, y demeurant. Arch., M. Rostglat, rue de la République, 83.
- Avenue Felix-Faure, 184.* Exhaussement. Propr., M. Soret, cours Tolstoï, 1. Arch., M. Bonnard, rue Berthelot, 8, à Villeurbanne.
- Rue Stéphane-Coignet, 20.* Immeuble. Propr., M. Prévost, y demeurant.
- Rue Etienne-Faget.* Maison. Propr., M. Chandioux, rue du Général-Miribel, 6. Arch., M. Blein, cours de la Liberté, 74.
- Cours Charlemagne, 12.* Exhaussement. Propr., M. Relave, y demeurant. Arch., M. Martinon, avenue de Saxe, 129.
- Rue Garibaldi, 267-269.* Ateliers. Propr., M. Esders, y demeurant. Arch., M. Bouilhères, rue Sainte-Marie-des-Terreaux, 3.
- Rue Longefer, 26.* Exhaussement et agrandissement. Propr., M. Billier, rue de la Part-Dieu, 91.
- Rue Paul-Bert, 236.* Atelier. Propr., M. Labuy, y demeurant.
- Rue Villebois-Mareuil.* Maison. Propr., M. Raffard, rue des Deux-Frères, 5, à Villeurbanne.
- Rue de la Madeleine, angle rue du Repos et Saint-Lazare.* Maison. Propr., Hospices civils de Lyon. Arch., M. Cateland, rue des Farges, 39. Entrepr., M. Clet, chemin de Gerland, 87.
- Rue Loinerie, 6.* Exhaussement. Propr., M. Blanchet, y demeurant. Entrepr., M. Pérol, avenue Félix-Fauré, 79.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

- Rhône.** — 4 octobre. — *Mairie de Villeurbanne.* — Construction de bâtiments pour la justice de paix et les services municipaux. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ciments, pierre de taille. Montant, 51.792 fr. 73. Adjud., M. Pichon Moulin, 28, rue Neuve-des-Charpenne, à Villeurbanne, 6 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 9.414 fr. 33. Adjud., Société ouvrière (Jouandon), à Lyon, 10,10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 14.049 fr. 50. Adjud., Association des ouvriers menuisiers de Villeurbanne, 12 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie et gros fers. Montant, 9.424 fr. 38. Adjud., MM. Brizon et fils, 203, cours Emile-Zola, à Villeurbanne, 14,85 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 9.098 fr. 30. Non adjugé. — 6^e lot. Marbrerie, fumisterie (réservé). Montant, 2.640 fr. — 7^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 4.211 fr. 60. Adjud., Société Moderne Hygiène, 25,30 p. 100 de rabais.
- Rhône.** — 10 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture des tuyaux nécessaires au service d'incendie, du 1^{er} janvier 1914 au 30 décembre 1918. Soumissionnaires : MM. Bessonneau, 10.375 fr. — Van Rullen, 9.550 fr. — Gerber, 9.737 fr. 50. — Adjud., M. François, rue Saint-Charles, 77, Paris, 9.500 fr.
- Ardeche.** — 7 septembre. — *Mairie de Jaunac.* — Construction d'une école au chef-lieu. Montant, 16.083 fr. 75. Pas de soumissionnaire.
- Ain.** — 23 septembre. — *Mairie de Saint-Laurent-lès-Mâcon.* — Construction d'une école de filles. Montant, 51.768 fr. 16. Soumissionnaire : M. Petit, 10 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.
- Ardeche.** — 21 septembre. — *Mairie de Borée.* — Construction d'une école mixte au hameau de Labatie. Montant, 10.975 fr. Aucun soumissionnaire.
- Doubs.** — 21 août. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Travaux communaux. 1^{er} Fontenelles. Réparation au chalet de fromagerie. Montant, 3.871 fr. 35. Adjud., M. Aimé Guglielmetti, aux Fontenelles, 1 p. 100 de rabais. — 2^e Sochaux. Construction d'une école primaire avec logements de maîtres. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, plâtrerie, ferronnerie, clôtures, aménagement des chemins, égouts. Montant, 28.866 fr. 77. Soumissionnaire : M. A. Dumaine, prix du devis. — Adjud., M. Alphonse Boulégue, à Sochaux, 2 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, escaliers, planchers, menuiserie, quincaillerie, vitrerie. Montant, 18.635 fr. 82. Soumissionnaires : M. A. Cordier, 12 p. 100 d'augmentation. — MM. A. Dumaine, Ed. Bruat, prix du devis. — Adjud., M. Jean-Baptiste Hanger, à Vieux-Charinot, 2 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture, zinguerie, plomberie, eau potable. Montant, 5.717 fr. 75. Soumissionnaire : M. J. Hortmann, 3 p. 100. — Adjud., M. Jo-

séph Ropel, à Montbéliard, 3 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Peinture, tenture. Montant, 3.182 fr. 50. Soumissionnaires : MM. A. Demarchi, 9 p. 100. — L. Gallizia, 12 p. 100. — E. Hennequin, 14 p. 100. — Adjud., M. Pierre Doglia, à Vouvenans, 22 p. 100 de rabais.

Drôme. — 30 août. — *Mairie de Die.* — Construction d'une école primaire supérieure de garçons. Montant, 119.856 fr. 52. Soumissionnaires : MM. Moulin, 8 p. 100. — Archier, 10 p. 100 d'augmentation. — M. Collot, prix du devis. — Adjud., M. Mounier, à Die, 0,50 p. 100 de rabais.

Drôme. — 3 septembre. — *Mairie de Valence.* — Travaux de peinture des façades en ciment et des boiseries extérieures du théâtre municipal. Montant, 3.400 fr. Soumissionnaires : MM. H. Mossan, 15 p. 100. — J. Larouzière, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. F. Roche, 5 p. 100. — J. Dragon, 9 p. 100. — Ourties, 13 p. 100. — Vallier, 18 p. 100. — C. Hayn, 19 p. 100. — Adjud., M. Emile Pejoz, rue du Ha! Ha!, à Valence, 21 p. 100 de rabais.

Gard. — 3 septembre. — *Mairie de Nîmes.* — Construction d'un nouvel hôpital. 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie et charpente. Montant, 527.833 fr. 67. Pas de soumissionnaire. — 2^e lot. Plâtrerie. Montant, 28.439 fr. 68. Adjud., M. Noël Roudier, rue Bec-de-Lievre, 17, à Nîmes, 1,25 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plâtrerie. Montant, 13.905 fr. 71. Adjud., M. Noël Roudier, 1,25 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie et quincaillerie (déduction faite des ouvrages en tôle ondulée). Montant, 36.473 fr. 09. Soumissionnaires : MM. J. Vellas, 10,10 p. 100. — L. Giraud, 12,50 p. 100. — Adjud., MM. Culié Marius et Cie (gérants de la Société ouvrière Culié Marius et Cie), à Perpignan, 17 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Carrelages de toutes natures. Montant, 24.690 fr. 93. Soumissionnaires : MM. A. Burel, 5 p. 100. — Louis André, 6 p. 100. — R. Archimbaud, 11 p. 100. — Adjud., M. Wyse Lauzun (président du Conseil des Etablissements Lauzun), à Bourg-Saint-Audéol (Ardèche), 14,60 p. 100 de rabais.

Haute-Saône. — 14 août. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Amance. Construction d'un abattoir. Montant, 7.850 fr. 49. Adjud., M. Chaussade, à Gourgeon, 8 p. 100 de rabais. — 2^e lot. La Villeneuve. Construction d'un puits. Montant, 1.920 fr. 30. Adjud., M. Gigant, à Saulx, prix du devis. — 3^e lot. Faverney et Amance. Construction d'une fontaine. Montant, 11.124 fr. 39. Adjud., M. Garnier, à Marcelly (Haute-Marne), 6 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Frotey-lès-Vesoul. Elévation et distribution d'eau. Montant, 26.832 fr. 50. Adjud., M. Jacquinet, à Noidans-lès-Vesoul, prix du devis. — 5^e lot. Loulans-les-Forges. Construction de bornes-fontaines. Montant, 3.603 fr. 60. Adjud., M. Pirette, à Loulans, 1 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Provenchère. Couverture de la fontaine du Centre. Montant, 3.075 fr. 60. Adjud., M. Pouisel, à Port-sur-Saône, 11 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Cornot. Réparations à l'école des garçons et à la cure. Montant, 2.750 fr. 50. Adjud., M. Rimet à Courcouron, prix du devis.

Haute-Saône. — 24 septembre. — *Mairie d'Héricourt.* — Travaux d'assainissement. — 1^{er} lot. Egouts ovoïdes. Montant, 117.357 fr. 71. Soumissionnaire : M. Plumeré, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Martin, à Dijon (Côte-d'Or), prix du devis. — 2^e lot. Canal d'évacuation. Canal de refoulement et usine élévatoire. Montant, 17.915 fr. 24. Adjud., M. Plumeré, à Besançon (Doubs), prix du devis. — 3^e lot. Maison d'habitation des surveillants de l'épuration. Montant, 15.636 fr. 13. Soumissionnaires : M. Plumeré, prix du devis. — MM. Gaultier frères, 2 p. 100. — Adjud., M. Villa-Vincent, à Héricourt, 4,50 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 30 juillet. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Hôpital-hospice de Thonon-les-Bains. Construction d'un pavillon d'isolement. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ciments. Montant, 16.593 fr. 67. Soumissionnaires : MM. E. Depietri, 5 p. 100. C. Néplaz, 5 p. 100. S. Crosa, 6 p. 100. J. Frezouls, 6 p. 100. Adjud., M. Adrien Carrier, à Thonon, 10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente et couverture. Montant, 4.064 fr. 42. Soumissionnaires : MM. F. Amondruz, 7 p. 100. S. Crosa, 8 p. 100. Adjud., M. Adrien Carrier, à Thonon, 9 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferblanterie, plomberie, vitrerie. Montant, 2.333 fr. 15. Adjud., M. Edouard Desrués, à Thonon, 16 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 3.429 fr. 78. Soumissionnaires : MM. S. Crosa, 8 p. 100. A. Carrier, 9 p. 100. Adjud., M. Ferdinand Amondruz, à Thonon, 12 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 3.108 fr. Soumissionnaire : M. L. Cart, 10 p. 100. Adjud., M. Emile Alliod, à Thonon, 13 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 7.198 fr. 50. Soumissionnaires : MM. L. Charrière, 5 p. 100. J. Novarnia, 9 p. 100. Adjud., M. Crosa Secondo, à Thonon, 10 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 14 août. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Commune de Saint-Didier. Adduction d'eau potable. Montant, 54.974 fr. 95. Soumissionnaire : M. E. Desrués, 10 p. 100. — Adjud., M. Georges Schneider, 40, rue de la Synagogue, à Genève (Suisse), 8 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 28 août. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Vanzey. Translation du cimetière. Montant, 5.900 fr. Adjud., M. César Ceroni, à Chessenz, 13 p. 100 de rabais.

Isère. — 20 juillet. — *Mairie de Montferrat.* — Chemin vicinal ordinaire n° 10. Rectification. Montant, 12.000 fr. Adjud., M. Meunier-Curtinet, à Montferrat, 3 p. 100 de rabais.

Isère. — 7 août. — *Mairie de Reventin-Vaugris.* — Chemin vicinal ordinaire n° 3, de l'Abbrassin. Rectification. Montant, 9.900 fr. Soumissionnaires : MM. Roux-Sibillon, prix du devis. — Coltonnet, 2 p. 100. — Rase, 1 p. 100. — Adjud., M. Blache, à Bourg-Argental, 5 p. 100 de rabais.

Jura. — 7 août. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Sarrogna (section de Villeneuve). Amélioration du régime des eaux. Montant, 15.200 fr. Soumissionnaire : M. E. Arnaud, 1 p. 100. — Adjud., M. Jacques Mouratille, à Montmorot, 4 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Perrigny. Construction d'une borne-fontaine. Montant, 3.700 fr. Soumissionnaire : M. J. Pommier, prix du devis. — Adjud., M. Eugène Maléus, à Augea, 8 p. 100 de rabais. —

3^e lot. Pimorin. Amélioration du régime des eaux. Montant, 38.500 fr. Soumissionnaires : M. H. Treille, prix du devis. — M. J. Mouratille, 4 p. 100. — Adjud., M. Emile Arnaud, à Saint-Claude, 5 p. 100. — 4^e lot. Présilly. Amélioration du régime des eaux. Montant, 16.088 fr. 60. Soumissionnaires : MM. E. Arnaud, J. Mouratille, 3 p. 100. — Adjud., M. Léon Luquet, à Orgelet, 4 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Nermier. Alimentation d'eau potable. Montant, 13.388 fr. 48. Soumissionnaires : MM. E. Arnaud, 25 p. 100. — L. Luquet, 20 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Jacques Mouratille, à Montmorot, 15 p. 100 d'augmentation.

Loire. — 20 juillet. — *Mairie d'Epercieux Saint-Paul.* — Construction d'une école mixte à deux classes. Montant, 28.735 fr. 95. Soumissionnaires : MM. Dupuyrat, 7 p. 100. — Garachon, 4 p. 100. — Lebayle, 2 p. 100. — Adjud., M. Gacon, à Feurs, 9 p. 100 de rabais.

Loire. — 24 août. — *Mairie de Luriecq.* — Construction d'une maison d'école de filles au bourg. Montant, 33.900 fr. Soumissionnaires : MM. Roly, 1 p. 100. — Delorme, 1 p. 100. — Adjud., M. Thinet, à Saint-Romain le-Puy, 3 p. 100 de rabais.

Loire. — 28 août. — *Mairie de Rive-de-Gier.* — Travaux d'entretien et fournitures de matériaux pour les chaussées pavées et empierrées pendant trois années, à courir du 1^{er} septembre 1913. Soumissionnaires : MM. Milamant père et fils, 9 p. 100. — Adjud., M. Louis Maintigneux, à Rive-de-Gier, 10 p. 100 de rabais.

Loire. — 2 août. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Agrandissement de l'asile de nuit. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries. Montant, 15.559 fr. 14. Adjud., M. Rix, 62, rue Bel-Air, à Saint-Etienne, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Ciments. Montant, 10.012 fr. 60. Adjud., M. Gimel, 3, rue du Midi, à Saint-Etienne, 4 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente en bois. Montant, 3.090 fr. 39. Adjud., M. Plantin, rue Thiollière, à Saint-Etienne, 2 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie et petite quincaillerie. Montant, 2.670 fr. 50. Adjud., M. Saby, rue Brossard, à Saint-Etienne, 5 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Couverture et zinguerie. Montant, 2.113 fr. 31. Adjud., M. Chartier fils aîné, rue Lorette, à Saint-Etienne, 2 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 4.112 fr. 35. Adjud., M. Roche, rue de la Loire, à Saint-Etienne, 5 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 7.441 fr. 33. Adjud., M. Angénieux, 7, rue Saint-Roch, à Saint-Etienne, 2 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 26 juillet. — *Mairie de Riom.* — Construction de tribunes au champ de courses de la Varenne. Montant, 13.809 fr. Soumissionnaires : MM. Jay, 6 p. 100. — Hostier, 4 p. 100. — Chaput, 5 p. 100. — Adjud., M. de Bazelle, à Riom, 9 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 27 juillet. — *Mairie d'Aubière.* — Démolition de l'ancien presbytère. — Non adjugé.

Puy-de-Dôme. — 10 août. — *Mairie de Servant.* — Réparation aux écoles communales. Montant, 3.279 fr. Soumissionnaires : MM. J. Grand, 6 p. 100. — F. Martin, 8 p. 100. — G. Verrier, 9 p. 100. — Ferrandon-Dumas, 10 p. 100. — A. Labbaye, 11 p. 100. — Adjud., M. Tinardon-Peynet, à Servant, 11 p. 100 de rabais après tirage au sort.

Saône-et-Loire. — 8 juillet. — *Préfecture.* — Installation du chauffage à l'hôtel des postes et télégraphes de Mâcon. Projets déposés par : MM. Arqueubourg, 32.800 fr. — Bezaud, 24.850 fr. — Bouchayer et Viallet, 23.570 fr., 25.550 fr. et 24.700 fr. — Société Calorie, 22.400 fr. — Courtaud, Garnier, Gil et Cie, 33.000 fr., 31.500 fr., 29.950 fr. et 29.400 fr. — Forest et Cie, 29.400 fr. — Gauthier, 24.500 fr. — Guinet et Seguin, 27.800 fr. — Joya, 27.000 fr. — Koertling, 24.000 fr. — Mathias et Croppi, 27.500 fr. et 30.500 fr. — Nanquette, 24.400 fr. — Pargeas fils, 27.142 fr., 25.642 fr. et 25.442 fr. — Sauvage, 27.700 fr. — Bur et Cie, 20.000 fr. — Le résultat sera proclamé ultérieurement.

Saône-et-Loire. — 19 juillet. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Travaux de badigeons et peinture des bâtiments. — 1^{er} lot. Badigeons. Montant, 5.400 fr. Soumissionnaires : MM. Pérard, 22 p. 100. — Auville, 21 p. 100. — Bruaud, 15 p. 100. — Ravaut, 7 p. 100. — Ratoueix, 2 p. 100. — Adjud., M. Putiaud, à Chalon, 22 p. 100 de rabais après tirage au sort. — 2^e lot. Peinture. Montant, 2.400 fr. Soumissionnaires : MM. Collin, 5 p. 100. — Noble, 4 p. 100. — Gentinat, 2 p. 100. — Adjud., M. Hermann, à Chalon, 6 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 30 août. — *Mairie de Charolles.* — Aménagement du nouveau champ de foire. Montant, 60.226 fr. 10. Soumissionnaires : MM. Marchand et Beraud, 7 p. 100. — Adjud., M. Verchère, à Charolles, 7,10 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 1^{er} septembre. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Cuiseaux. Reconstruction d'un mur de soutènement. Montant, 1.900 fr. Adjud., MM. Picard et Tallot, à Saint-Bonnet-en-Bresse, 7 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Montpont. Réparation du pont de la Rigaudière, sur le Souchon. Montant, 3.000 fr. Soumissionnaires : MM. Picard et Tallot, 1 p. 100. — Groueix, 1 p. 100. — Adjud., M. Juliard, à Montpont, 5 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Thurey. Reconstruction partielle du pont sur la rivière la Ténarre. Montant, 1.500 fr. Soumissionnaire : M. Saccard, prix du devis. — Adjud., MM. Picard et Tallot, 1 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 22 septembre. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Travaux sur chemins vicinaux. Varennes-Saint-Sauveur. Reconstruction du pont sur le canal d'aménée du moulin de Montjouvant et du pont de décharge de Sevron. Montant, 6.400 fr. Adjud., M. Picard, à Saint-Bonnet-en-Bresse, 3 p. 100 de rabais.

Savoie. — 22 septembre. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Saint-Jean-de-Belleville. Travaux d'adduction d'eau potable pour l'alimentation du chef-lieu, du Villard et de la Flachère. Montant, 37.262 fr. 14. Soumissionnaires : MM. Aulas, 15 p. 100. — Massiogo, 1 p. 100. — Adjud., M. Tonione, à Moûtiers, prix du devis.

Savoie. — 26 juillet. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} Construction de préaux, water-closets, etc., aux écoles du chef-lieu de Grésy-sur-Aix. Montant, 17.000 fr. Adjud., M. Coutas, à Grésy-sur-Aix, 11 p. 100 de rabais. — 2^e Travaux de curage et de régularisation du lit du Grenant. Montant, 13.090 fr. Adjud., M. Lyonne, à la Briolère, prix du devis.

Savoie. — 31 juillet. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Mercury-Gemilly. Appropriation des écoles du chef-lieu et de celles des hameaux du Villard et des Hérys. Montant, 14.437 fr. 50. Soumissionnaires : MM. Zanolini, 5 p. 100. — Machetto-Guide, 7 p. 100. — Forêt, 11 p. 100. — Canova, 12 p. 100. — Adjud., M. Agostinetti, à Saint-Sigismond, 12 p. 100 de rabais.

Savoie. — 2 août. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Saint-Etienne-de-Cuines. Alimentation en eau potable des hameaux de Monthyon, des Côtes et de la Rochette. Montant, 31.080 fr. Soumissionnaires : MM. P. Tosi, 8 p. 100. — J. Trivero, 7 p. 100. — J. Pilotaz, 7 p. 100. — A. Tarro, 6 p. 100 d'augmentation. — Non adjudgé.

Savoie. — 9 août. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Alimentation en eau potable de la commune de Motz. Montant, 9.480 fr. Adjud., M. Félix Triquet, à Aix-les-Bains, prix du devis. — 2^e lot. Construction d'un groupe scolaire avec mairie, commune de Serrières-en-Chautagne. Montant, 85.000 fr. Adjud., M. Félix Triquet, à Aix-les-Bains, 1 p. 100 de rabais.

Savoie. — 18 septembre. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Allondaz, Thénésol et Marthod. Chemin d'intérêt commun n° 103, d'Aidier au fort de l'Estal et au Bois. Rechargement cylindré entre les points 7 k. 660 et 9 k. 560, sur 1.900 mètres et amélioration de la chaussée, entre les points 9 k. 560 et la fin du chemin, sur 7.600 m. Montant, 17.000 fr. Soumissionnaire : M. F. Basso, 15 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Pierre Basso, à Albertville, prix du devis.

Savoie. — 21 août. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Saint-Vital. Alimentation en eau potable. Mont., 11.910 fr. Soumissionnaires : MM. Basso, 12 p. 100. — Gilardi, 9 p. 100. — Zanolini, 15 p. 100. — Adjud., M. Fontana, à Frontenex, 18 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction de préaux aux écoles de Cléry. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaire : M. Fontana, prix du devis. — Adjud., M. Zanolini, à Sainte-Hélène, 1 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 29 août. — *Mairie de Bédarrides.* — Entretien des chemins vicinaux ordinaires de la commune de Bédarrides pendant les années 1913 à 1918. Montant, 2.133 fr. 40. Soumissionnaire : M. B. Roux, 1 p. 100. — Adjud., M. Marius Combe, à Pont-d'Avignon, 3 p. 100 de rabais.

Var. — 24 août. — *Mairie de Brignoles.* — Hôpital-hospice de Brignoles. Construction d'un pavillon annexe. Montant, 8.350 fr. Adjud., M. Mistre, rue Grande, à Brignoles, 6 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mardi 21 octobre, 3 h. — *Mairie de Bron.* — Agrandissement du cimetière. — 1^{er} lot. Maçonnerie, ciment, pierre de taille. Montant, 17.218 fr. 42. — 2^e lot. Charpente. Montant, 1.178 fr. 13. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 427 fr. 54. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 528 fr. 54. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 2.588 fr. 90. — 6^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 689 fr. 65. — Renseignements à la mairie.

Rhône. — Samedi 25 octobre, 17 h. — *Mairie de Lyon.* — Installation du Bureau municipal d'hygiène dans l'immeuble communal de la rue de Sèze. Fourniture du mobilier des bureaux. La fourniture du mobilier des bureaux pour le service municipal d'hygiène doit faire l'objet d'un concours public. Cautionnement, 300 fr. — Le pli global contenant les pièces sus-énoncées devra obligatoirement être adressé au Maire de Lyon, par la poste, recommandé, et de façon à arriver à l'Hôtel de Ville, au plus tard, le samedi 25 octobre 1913, à 17 heures. — Les plans et cahier des charges sont déposés à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 17 heures. — En outre, tous autres renseignements pourront être fournis aux intéressés par M. Meysson, architecte, directeur des travaux, quai Gailleton, 34, à Lyon.

Rhône. — Dimanche 26 octobre, 3 h. — *Mairie du Perréon.* — Construction d'un bureau des postes, télégraphes, téléphones. Montant des travaux (non compris imprévus et honoraires), 6.900 fr. Cautionnement, 350 fr. — Visa par M. Jacquet, architecte à Villefranche, huit jours avant l'adjudication. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés dans les bureaux de la mairie, de 9 heures à 5 heures du soir, et pour avoir tous renseignements utiles, MM. les entrepreneurs pourront s'adresser à M. Jacquet, architecte, rue de la Sous-Préfecture, 5, directeur des travaux.

Rhône. — Dimanche 26 octobre, 3 h. — *Mairie du Perréon.* — Construction d'une école primaire mixte au hameau de la Creuse. — 1^{er} lot. Maçonnerie, pierre de taille, charpente, couverture, 10.201 fr. 74. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Menuiserie, serrurerie, 3.397 fr. 86. Cautionnement, 150 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture, 1.402 fr. 48. Cautionnement, 50 fr. — Visa par M. Jacquet, architecte à Villefranche, huit jours avant l'adjudication. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la mairie, de 9 heures à 5 heures du soir, et pour avoir tous renseignements utiles, MM. les entrepreneurs pourront s'adresser à M. Jacquet, architecte, rue de la Sous-Préfecture, 5, directeur des travaux.

Rhône. — Jeudi 30 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Adjudication restreinte, fourniture de 18.000 mq.

de sapin en planches et de 46 mc. de peupliers en plateaux. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 10 octobre (réunion de la Commission d'admission le 23 octobre). Réadjudication des lots non adjugés le 20 novembre, à 2 h. 1/2. — Renseignements à l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bichat.

Rhône. — Jeudi 30 octobre, 3 h. — *Mairie de Vaulx-en-Velin.* — Chemins vicinaux ordinaires n°s 2, 4 et 6. Construction d'une canalisation de 0 m. 70 de diamètre intérieur, sous le sol de ces chemins. Montant, 39.124 fr. 30. A valoir, 5.875 fr. 70. Total, 45.000 fr. Cautionnement, 1.400 fr. — Renseignements à la mairie.

Alpes-Maritimes. — Mercredi 29 octobre, 10 h. — *Mairie de Cagnes.* — Travaux de remblaiement de la place publique. — Les pièces du projet sont communiquées tous les jours non fériés dans les bureaux de la mairie.

Allier. — Samedi 25 octobre, 2 h. — *Mairie de Vichy.* — Installation d'une canalisation d'égout et d'une canalisation d'eau potable dans le boulevard Gambetta. — 1^{er} lot. Canalisation d'égout. Montant, 7.552 fr. 75. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Canalisation d'eau potable. Montant, 2.885 fr. 70. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 26 octobre, 10 h. — *Mairie de Commentry.* — Construction d'un lavoir au village de la Torche. Montant, 1.300 fr. Cautionnement, 70 fr. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Samedi 15 novembre, 11 h. — *Mairie d'Annonay.* — Travaux d'aménagement de la place de la Liberté. Montant, 49.947 fr. 20. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par M. Maurice Luquet, architecte et directeur des travaux. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Samedi 15 novembre, 11 h. — *Mairie d'Annonay.* — Travaux d'aménagement de la place de la Liberté. Montant des travaux, 49.947 fr. 20. — Visa des certificats, trois jours avant l'adjudication, par M. Maurice Luquet, architecte et directeur des travaux. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Dimanche 26 octobre, 10 h. 1/2. — *Mairie de Désaignes.* — Construction d'une école mixte au Peyron. Montant, 11.424 fr. 67. Cautionnement 570 fr. — Visa, trois jours au moins avant l'adjudication, par M. le maire de Désaignes et par M. Marcel Gallix, architecte à Tournon. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Marcel Gallix, architecte à Tournon.

Doubs. — Jeudi 23 octobre, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — 1^{er} lot. Badevel. Agrandissement du cimetière. Montant, 3.426 fr. 75. Cautionnement, 120 fr. — 2^e lot. Roches-les-Blamont. Construction d'une école enfantine. Montant, 5.466 fr. 91. Cautionnement, 210 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Gard. — Vendredi 24 octobre. — *Mairie de Nîmes.* — Un concours est ouvert entre tous les constructeurs français de tombereaux hygiéniques et poubelles s'y adaptant pour la collecte des gadoues et ordures ménagères de n'importe quel genre et quel système. Fourniture de 32 tombereaux hygiéniques du modèle adopté après l'adjudication sur concours ainsi que celle de la cavalerie journallement nécessaires au service, moyennant le paiement annuel par la ville d'une somme de 52.760 fr. — Fourniture de 7.900 poubelles s'adaptant aux tombereaux adoptés moyennant le paiement annuel par la ville d'une somme de 7.240 fr. L'adjudication sera faite pour une durée de quinze ans. L'entreprise partira du 1^{er} novembre 1913 pour finir le 31 octobre 1928. — Renseignements dans les bureaux du service de la voirie.

Haute-Loire. — Dimanche 26 octobre, 11 h. — *Mairie des Estables.* — Adduction d'eau potable, construction de fontaines, lavoirs, abreuvoirs, etc. Montant, 15.007 fr. 50. Cautionnement, 1.000 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. J. Gire, architecte au Puy. — Renseignements à la mairie et au bureau de l'architecte.

Haute-Savoie. — Mardi 28 octobre, 10 h. — *Préfecture.* — Sallenoves. Adduction et distribution d'eau potable au chef-lieu et au hameau des Chenés. Montant, 28.100 fr. 46. A valoir, 2.999 fr. 54. Total, 31.100 fr. Cautionnement, 900 fr. Auteur du projet, M. Victor Luquet, architecte à Annecy. — Renseignements à la préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 28 octobre, 11 h. — *Préfecture.* — Lac Léman. Doublement du débarcadère d'Évian. Montant, 21.500 fr. Cautionnement, 700 fr. — Visa, dix jours au moins avant l'adjudication, par M. Reuss, ingénieur en chef à Annecy. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire à Thonon.

Haute-Savoie. — Mardi 28 octobre, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Montagny. Construction d'un préau aux écoles communales et assainissement du logement de l'instituteur. Montant, 2.360 fr. Cautionnement, 100 fr. Frais, 70 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Pannetier, architecte à Annecy, directeur des travaux. — Les pièces du projet sont communiquées tous les jours non fériés dans les bureaux de la préfecture.

Haute-Savoie. — Jeudi 6 novembre, 2 h. — *Mairie d'Annecy.* — Service du génie. Organisation d'un nouveau champ de tir pour la garnison d'Annecy. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, ferronnerie, peinture. Montant, 14.300 fr. Cautionnement, 700 fr. Dépôt de garantie, 200 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, couverture. Montant, 1.600 fr. Production des pièces au chef du génie, à Chambéry, avant le 19 octobre. — Renseignements aux bureaux du Génie, à Chambéry.

Haute-Savoie. — Jeudi 30 octobre, 11 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Larringes. Adduction d'eau potable pour le chef-lieu. Montant, 22.237 fr. 84. Cautionnement, 700 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Quiblier, architecte à Thonon-les-Bains, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Dimanche 26 octobre, 10 h. — *Mairie de Vaulnavays-le-Haut.* — Construction d'un chemin compris entre le chemin vicinal ordinaire n° 12 et le chemin des forêts dit de Bussille, avec embranchement sur les

maisons Lauzine et Berthollet, sur 1.140 m. 60. Montant, 6.900 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'agent voyer cantonal de Vizille.

Isère. — Dimanche 26 octobre, 2 h. — *Mairie de Saini-Pierre-d'Envermont.* — Aménagement d'un groupe scolaire. Montant, 10.918 fr. Cautionnement, 500 fr. Auteur du projet, M. Pichat, architecte à Grenoble, 28, rue Docteur-Mazet. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Jeudi 30 octobre, 2 h. — *Mairie de Saint-Laurent-du-Pont.* — Adduction d'eau aux hameaux des Bourdoires, du Cotterg et de la Guilloière. Montant, 31.228 fr. 94. A valoir, 6.471 fr. 06. Total, 37.700 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Jeudi 30 octobre, 11 h. — *Mairie de Charzelles-sur-Lyon.* — Prolongement de l'égout du Tourteron par les rues Tourteron et Ramousse. Montant, 3.900 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte-voyer. — Les soumissions devront être déposées du 22 au 29 octobre, à 5 heures du soir. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 26 octobre, 10 h. — *Mairie de Damerey.* — Construction de deux préaux couverts. Montant, 4.550 fr. Cautionnement, 1/20^e. Frais, 45 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Chaumy, architecte à Chalon, 1, rue de Thiard, auteur du projet. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 26 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Malay.* — Agrandissement des bâtiments scolaires avec mairie. Montant, 14.760 fr. Cautionnement, 700 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Lundi 10 novembre, 1 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Construction d'un groupe scolaire à Frontenard. Montant, 27.812 fr. 36. — Les certificats de capacité devront être visés par M. E. Malo, architecte à Chalon-sur-Saône, auteur du projet de travaux, huit jours avant l'adjudication. — Les pièces des projets sont déposées à la sous-préfecture où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

Savoie. — Jeudi 13 novembre, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — I. Commune de Verrens-Arvey. Alimentation en eau potable de la commune. Projet dressé par M. Charriot, architecte à Chambéry. Travaux à adjuger, 59.040 fr. 70. A valoir, 2.673 fr. 60. Honoraires, 3.085 fr. 70. Total, 64.800 fr. Cautionnement, 2.900 fr. Frais, 1.000 fr. — II. Commune d'Esserts-Blay. Chemin vicinal ordinaire n° 1. Reconstruction du pont de Saint-Thomas sur l'Isère. Projet dressé par le Service des ponts et chaussées à Albertville. Travaux à adjuger, 29.164 fr. 56. A valoir pour terrassements, chaussées, ouvrages d'art, etc., 32.835 fr. 44. Total, 62.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. Frais, 150 fr. Date d'achèvement des travaux : 1^{er} mai 1914. — On pourra prendre connaissance des diverses pièces du projet dans les bureaux de la sous-préfecture.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Ce soir, jeudi, *Cavalleria Rusticana* et *Lakmé*, avec Mme Berthe César, MM. Trantoul, Lafont, etc.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS Tous les soirs, *le Friquet*, fort applaudi longuement avec Mlle Andrée Mielly, du théâtre des Variétés, Morins, Verlez, Terney, Mme de Vinci.

HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT Tous les soirs, après une intéressante partie concert, l'immense succès de gaieté, la joyeuse pièce bouffe de Couturet, *le Petit*, deux actes de fou rire avec le comique Danglerd. Dimanches et jeudis, matinée. — Vendredi 24, avec le concours du célèbre Pougand, du Théâtre du Châtelet de Paris, *Papa, Maman et Moi*, fantaisie opérette, et *Leroy s'amuse*, comédie bouffe.

ROYAL-CINÉMA Film sensationnel, les *Derniers jours de Pompéi*, édité spécialement pour Royal-Cinéma. Les nouveaux aménagements des loges, les artistiques embellissements de la salle ajoutent au charme de cette brillante première.

Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. Le vendredi, changement de programme. Pour éviter l'encombrement aux guichets, les familles sont priées de retenir leurs places à la location. Téléphone 51-99.

SCALA-THÉÂTRE Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. Spectacle de famille le plus intéressant. Vues choisies, actualités mondiales, phonoscènes, films parlants, etc. Orchestre de vingt-cinq musiciens, sous la direction du maestro Ch. Dubourg.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôle). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

SALON D'AUTOMNE (artistes lyonnais). Palais municipal des Expositions, quai de Bondy, Exposition ouverte tous les jours de 9 heures à 17 heures. Entrée : 0 fr. 60; le vendredi, 2 francs.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil. — 65691

VICTOR DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

Vient de paraître

LE

MANUEL DE DRESSAGE

DES CHIENS DE POLICE

Par Rob. GERSBACH

Traduit de l'Allemand par Daniel ELMER
Président du Dobermann-Club

Ce livre, édité par l'Agence Fournier est le plus complet de tous les Manuels de dressage et rendra de grands services aux propriétaires de chiens.

En vente dans les bureaux de l'Agence Fournier, 14, rue Confort, à Lyon, et dans ses succursales, au prix de 3 fr. 50, et par la poste, 4 fr.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Chaux, Ciments, tuyaux Gres et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils, pour sièges inodores, parneaux et carreaux en falencia, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Tuyaux Gres et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

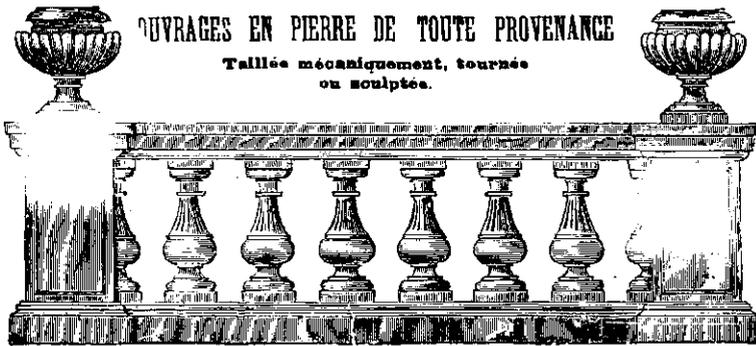
F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées ou sculptées.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON - 63, Rue de la Villette - LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calques à l'encre

de Chine.

ACHARD & C^{IE}

3, rue Fénelon - LYON -

Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique de l'Industrie du Gaz en France (Congrès du Gaz, Paris 1910) Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

J. VISSEUX

87, 88, 89, Quai Pierre-Scize

LYON

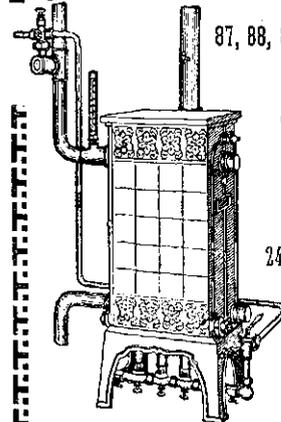
Téléphone 25.51
25.52

Maison à PARIS

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 102.76

Renseignements et Notices sur demandes



NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

MODES

à céder cause santé

Excellent fonds très bien situé à Saint-Etienne

Affaire très sérieuse et très avantageuse

Ecrire : AGENCE FOURNIER, LYON N° 543

Les Célèbres REVÊTEMENTS

JOSZ

CRÉÉS EN 1885



Métal-émail inaltérable

pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE

LAVABLE, DURABLE

INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes, cuisines, W.-C., vestibules, salles machines, cabines navires et hôpitaux, etc.

MARQUE DÉPOSÉE

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Économique sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assistance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O., Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et Militaires, C^{ie} Transatlantiques, Banques, etc.

100.000 Installations en France

HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR

26 Années de Références

Envoi de Catalogues franco sur demande

16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17

(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)